

A.F.S.D

Société Civile Immobilière au capital de 1 000,00 €

Siège social : 5 ALLÉE VAN GOGH

60100 CREIL

Société en cours de formation

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier novembre,

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur ARSHAD Arslan,
né le 7 décembre 1987 à DHORIA (PAKISTAN),
marié avec Madame FATIMA Batool, née le 26 septembre 1997 à GUJRAT (PAKISTAN), depuis
le 03/03/2021 à DINGA, sous le régime de la séparation de biens.

- Madame FATIMA Batool,
née le 26 septembre 1997 à GUJRAT (PAKISTAN),
mariée avec Monsieur Arslan ARSHAD, né le 7 décembre 1987 à DHORIA (PAKISTAN), depuis le
03/03/2021 à DINGA, sous le régime de la séparation de biens.

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la société :

- Monsieur ARSHAD Arslan,
né le 7 décembre 1987 à DHORIA (PAKISTAN)
demeurant au 5 ALLÉE VAN GOGH, 60100 CREIL (Oise),
pour une durée indéterminée.

Monsieur ARSHAD Arslan déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

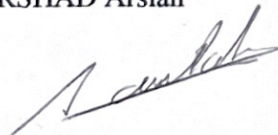
La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

Le gérant n'aura droit à aucune rémunération pour l'exercice de sa fonction.

Toutefois, Il aura droit au remboursement de ses frais sur justificatif.

- ARSHAD Arslan



- FATIMA Batool

